



GRAND CONSEIL

Postulat - 25_POS_47 - Arnaud Bouverat et consorts - Postulat pour la protection de la formation professionnelle initiale et continue « Face aux taxes douanières, ne nous dédouanons pas de l'importance de la formation »

Texte déposé :

Notre système de formation duale est érigé en exemple mais il présente aussi l'inconvénient d'être potentiellement sensible plus rapidement que d'autres modèles aux aléas de l'évolution économique ou pour le moins aux craintes des acteurs économiques que sont les entreprises. Depuis l'annonce des taxes douanières frappant les exportations suisses aux Etats-Unis, les réactions des milieux économiques sont des plus diversifiées. Si certains lobbys appellent à une dérégulation générale des conditions de travail peu responsable, des entrepreneurs lancent des propositions de contre-attaques pour rééquilibrer les avantages compétitifs de notre pays par rapport à l'Union européenne ou adaptent très pragmatiquement leur stratégie commerciale tant que faire se peut à ce nouveau contexte. Si toute surréaction serait particulièrement inadéquate, force est de constater que les décisions américaines et les incertitudes qu'elles induisent peuvent avoir une incidence sur l'emploi dans notre Canton, et ce malgré les mesures de réduction de l'horaire de travail (RHT). Lors de chaque crise, les jeunes en formation et en première insertion sur le marché du travail se sont trouvés fragilisés ; les investissements dans la formations continues peuvent également faire les frais de la frilosité des entrepreneurs dans une période d'incertitudes. Or, ce sont ces investissements qui assurent notamment la pérennité de notre tissu industriel, qui participent à la qualité de notre formation professionnelle et qui sont essentiels à une reprise de l'activité.

Le secteur industriel, et plus particulièrement celui les branches des machines, de l'industrie de précision, de l'horlogerie et de l'alimentaire représentent près de $\frac{3}{4}$ de la valeur des marchandises exportées de notre Canton vers l'étranger. Si plus de la moitié de ces exportations se dirigent vers des pays européens, les Etats-Unis sont un important destinataire commercial et est le premier partenaire dans certaines branches. Certaines industries s'annoncent particulièrement touchées par les taxes américaines et pourraient être les premières à réduire ou reporter ces investissements dans la formation professionnelle ou continue.

A titre préventif et considérant le recours potentiellement important à la réduction de l'horaire de travail (RHT) prévu par l'assurance-chômage, des mesures d'accompagnement orientées sur la formation pourraient s'avérer utiles pour :

- ☐ Garantir que les personnes en formation professionnelle au sein des entreprises vaudoises puissent effectivement achever leur cursus dans de bonnes conditions malgré le recours aux RHT de leur employeur ;

- ☐ Assurer que les entreprises maintiennent le savoir-faire en créant toujours de nouvelles places d'apprentissage en soutenant par exemple la création de places de 1^{ère} année si la situation des taxes douanières se pérennisent ;
- ☐ Permettre aux entreprises concernées par une contraction du carnet de commande de profiter de l'occasion d'assurer la formation continue de leurs collaborateurs-trices, par exemple grâce au soutien du fonds de lutte contre le chômage ou de soutien à l'industrie.
- ☐ Faciliter l'insertion sur le marché du travail des personnes nouvellement formées cherchant un premier emploi dans les branches concernées par les taxes douanières.

Afin d'élaborer les mesures d'accompagnement les plus pertinentes, il paraît utile de documenter préalablement les risques potentiels sur le maintien des compétences industrielles en lien avec les décisions sur les taxes douanières étasuniennes ; dans ce but, un état des lieux branche par branche au moyen de statistiques et de consultations des partenaires sociaux concernés serait des plus indiqués.

Les mesures de soutien à la formation pourraient être ciblées aux PME et aux entreprises ne versant pas de dividendes aux actionnaires.

Par le présent postulat, nous avons l'honneur de demander au Conseil d'Etat d'établir un rapport sur

- ☐ **les risques potentiels sur le maintien des compétences industrielles à la suite des décisions étasuniennes d'augmenter massivement les taxes douanières.**
- ☐ **les mesures appropriées pour un soutien à la formation professionnelle initiale et continue voire à la primo-insertion des nouveaux formés dans les branches concernées.**

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alexandre Rydlo (SOC)
2. Amélie Cherbuin (SOC)
3. Carine Carvalho (SOC)
4. Cédric Echenard (SOC)
5. Cendrine Cachemaille (SOC)
6. Claire Attinger Doepper (SOC)
7. Denis Corboz (SOC)
8. Isabelle Freymond (IND)
9. Julien Eggenberger (SOC)
10. Laure Jaton (SOC)
11. Monique Ryf (SOC)
12. Muriel Thalmann (SOC)
13. Oriane Sarrasin (SOC)
14. Patricia Spack Isenrich (SOC)

15. Romain Pilloud (SOC)
16. Sandra Pasquier (SOC)
17. Sébastien Pedroli (SOC)
18. Stéphane Balet (SOC)
19. Sylvie Pittet Blanchette (SOC)
20. Sylvie Podio (VER)
21. Vincent Jaques (SOC)
22. Virginie Pilault (SOC)
23. Yannick Maury (VER)
24. Yves Paccaud (SOC)